



Le 1<sup>er</sup> mai 2020

Aux propriétaires d'une résidence secondaire  
Aux villégiatrices et villégiateurs

## AVIS IMPORTANT – PANDÉMIE COVID-19

---

Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre vous auront sûrement la tentation de venir rouvrir ou occuper à nouveau de façon plus permanente leur résidence secondaire ou leur chalet et ainsi venir profiter des attraits de la région entre amis. Malheureusement, en raison de la situation et des restrictions concernant la pandémie, il vous sera impossible et interdit de vous déplacer dans la région.

À cet effet, il est important pour la Municipalité de Saint-Damien de vous rappeler les règles en vigueur en raison de la pandémie du COVID-19 :

- **Les entrées et sorties des MRC de Matawinie, d'Autray, de Joliette et de Montcalm sont limitées aux déplacements essentiels seulement;**
- **Les résidences de tourisme, chalets locatifs et les campings doivent être fermés;**
- **Les rassemblements familiaux, entre amis ou autres sont interdits.**

**Notez que ces règles sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre.**

Par respect pour les résidentes et résidents permanents de Saint-Damien, nous vous demandons de respecter ces règles et de patienter jusqu'à ce qu'elles soient levées.

Nous rappelons en terminant que, jusqu'à nouvel avis, les feux extérieurs sont strictement prohibés.

Nous vous remercions de votre collaboration, *Ça va bien aller !*